

Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE du CD22

Samedi 25 avril 2026

à Trébeurden

Président de séance : Claude Bougault

**Cette année, c'est l'ASSOCIATION TREBEURDINAISE
DES PECHEURS PLAISANCIERS
qui s'est portée volontaire pour organiser l'AG du Comité départemental
des Associations de plaisanciers et pêcheurs plaisanciers des Côtes d'Armor.**

Merci pour leur présence à

Mme Bénédicte Boiron, Maire de Trébeurden

Mme Marie Raoult Cheffe de service SAM DDTM 22

M Erven Léon Conseiller départemental canton de Perros Guirec

Mme Marie Louise Droniou Conseillère départementale canton de Perros Guirec

M le député Eric Bothorel ne pouvant être présent, nous a envoyé une vidéo.

Pour les invités excusés, certains d'entre eux étaient à l'inauguration de la Fête de Coquille qui se déroulait à Erquy en même temps que notre AG.

Pour Rappel

30 associations sont adhérentes au CD 22 (environ 3000 personnes)

19 sont présentes ou représentées

5 ont envoyé leurs pouvoirs

2 sont excusées

Le Président donne la parole à Madame Bénédicte Boiron Maire de Trébeurden qui nous accueille et nous présente sa ville, puis elle passe la parole à Jean Charles Henri, Président de l'Association de Trébeurden.

Claude Bougault propose d'approuver le PV de l'AG du 17 mai 2025 qui s'était tenue à Perros Guirec et qui avait été envoyé par mail.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le Président poursuit par cette intervention :

Lors du Congrès de Nantes mi-avril, le Conseil d'administration de la FNPP, a élu son nouveau président, M Patrick Zimmerman, ancien Vice-Président de Bretagne Sud en remplacement de M Jean Mitsialis qui devient notre Président d'honneur.

L'an dernier je débutais mon propos en constatant que l'année 2024 avait vu nos libertés concernant la pêche de loisir, se réduire de plus en plus.

L'année 2025 et le début de 2026, ne font que confirmer cet état de fait.

- accumulation rapides de nouvelles contraintes
 - mise en place de la déclaration obligatoire du pêcheur et des prises sur l'application RecFishing
 - marquage des engins de pêche
 - nouvelle disposition fiscale concernant les bateaux à moteur (élargissement de l'assiette pour le calcul de la TAEMUP ex DAFN)
 - multiplication des restrictions dans les aires marines protégées
 - nouvelles gouvernances portuaires
- et cerise sur le gâteau, notre Ministre, Mme Chabaud, voulait imposer un quota de 5 maquereaux par jour et par pêcheur.

L'addition de ces mesures sur une période très courte, crée un climat d'instabilité réglementaire qui fragilise notre pratique populaire. On constate déjà un découragement de nos adhérents avec des conséquences directes sur nos activités (fréquentation des ports, activités commerciales liées à la mer).

Concernant le maquereau, nous sommes conscients que cette espèce subit une baisse très importante du stock. Nous n'en sommes pas la cause, mais devons-nous pour autant être la variable d'ajustement de cet état de fait.

Les réactions de la CML et de la FNPP en particulier, ont été immédiates et vigoureuses auprès des autorités. Notons l'intervention de nombreux Députés (notre député, Eric Bothorel, en particulier) et surtout notre sénateur Alain Cadec, coprésident du groupe de concertation de la pêche plaisance, qui en lien avec la CML, est intervenu sans relâche auprès de la Ministre, pour enfin obtenir 10 maquereaux par jour et par pêcheur. Bien sûr, pour certains, ce n'est pas satisfaisant. Ce quota ne correspond pas à leurs pratiques traditionnelles. Mais n'oublions pas qu'en décembre 2025, notre quota était de zéro !

Côté bonne nouvelle, nous avons pu maintenir pour la zone 7 :

- 2 lieus /jour/pêcheur à partir du 1^{er} mai (petite remarque : pourquoi pendant la période de fraie, la pêche professionnelle est-elle autorisée ?)
- pour le bar, la pêche est interdite du 1^{er} février au 31 mars, mais nous avons obtenu 3 bars / jour/pêcheur, apparemment contre l'avis de notre Ministre.

Notre quota de thon rouge pour 2026 est toujours limité à 1% du quota attribué à la France par l'ICCAT. Autre point positif, la création par l'IFREMER, d'un département « pêche de loisir » qui nous permettra, espérons-le, d'avoir un dialogue constructif pour la fixation des quotas et une évaluation plus réaliste de nos prélèvements.

Tous ces sujets pourront être débattus au cours de notre AG.

Rapport d'activité

- participation aux diverses commissions nautiques locales DDTM
 - une première le CD a participé à l'évaluation du stock de coques sur le Gisement de Goas Trez. Jean Charles Henri était notre représentant
- J'ai été contacté récemment par le Comité des pêches pour continuer l'évaluation des stocks sur différents secteurs. Dès que j'aurai leur planning,

je contacterai les assos locales pour qu'elles envoient des volontaires pour participer à ces mesures avec les pros.

Le CD 22 est présent aux Comités de suivi de la pêche de loisir à la DDTM.

J'ai participé au débriefing « navigation dans le parc éolien » avec les Ailes Marines, la Préfecture Maritime, la DDTM et la SNSM.

Nous sommes vigilants concernant la création des ZPF (zone de protection forte) : cas des 7 Îles, à venir la réserve du Sillon de Talbert à Pleubian, le projet d'arrêt de biotope « Falaises de Plouha ».

Concernant le portuaire, nous subissons l'extension de la SPL Eskale d'Armor, avec dans un avenir proche le rapprochement de la SPL avec Bretagne Plaisance, majoritairement régionale. Le Légué étant déjà géré par cette entité en lieu et place de la CCI Côtes d'Armor.

Pour les Côtes d'Armor, le problème des navettes (NAC) a été résolu.

La SPL a recruté du personnel saisonnier possédant le BACPN (Brevet d'Aptitude de Conduite des Petits Navires) et en assurant aussi la formation de son personnel.

Ce surcoût sera évidemment supporté par les usagers.

Nous réclamons toujours auprès de la Préfecture, un arrêté précisant les règles de circulation sur l'estran pour la mise à l'eau des bateaux.

Le CD22 continue à prôner les bonnes pratiques auprès de nos adhérents et aussi du public qui fréquente nos côtes.

- réglementation concernant la pêche, du bord, à pied, embarquée et en plongée.

Nous avons distribué 7000 exemplaires de nos guides « jeunesse » et « adultes » en 2025. Nous avons eu un financement pour nos guides 2026 qui seront cette année distribués sur le 22 et le 35.

Nous n'hésiterons pas, comme nous l'avons fait lors de « l'Affaire de Martin Plage » à porter plainte avec constitution de partie civile contre les personnes qui auraient commis de gros manquements à la réglementation, comme le permet nos statuts.

Le Président passe la parole à **Raymond Morinière, notre trésorier**, qui nous présente l'état des finances du CD22 pour l'année 2025 avec un résultat positif.

Le président fait voter le rapport d'activité et le rapport financier :

l'Assemblée les approuve à l'unanimité. Merci Raymond pour sa comptabilité minutieuse.

Renouvellement des membres sortants :

Arrivent en fin de mandat :

Didier BLONDEL

Gérard CHARLIER

Jean François OMNES

Se représentent :

Didier BLONDEL

Gérard CHARLIER

Ne se représente pas : Jean François OMNES

Il y a une nouvelle candidature : Jean Charles HENRI

Nous passons au vote : CONTRE 0 ABSTENTION 0

Merci à Jean François OMNES pour ses nombreuses années passées au sein du Directoire (Jean François était malheureusement absent pour raison familiale).

L'élection du nouveau bureau aura lieu lors de la prochaine réunion du Directoire qui se tiendra en juin prochain à Saint Quay Portrieux.

Membres du directoire après élection :

Didier BLONDEL

Claude BOUGAULT

Gérard CHARLIER

Patrick DECAEN

Christian GASTON

Jean Charles HENRI

Michel LAMARTINE

Raymond MORINIERE

Jean Jacques PRIGENT

Christian RAFFENNE

Alain SCRIBAN

La Parole est donnée à Alain Scriban Vice-Président de la FNPP : Alain commence son intervention en rappelant la constitution de la CML (Confédération Mer et Liberté) constitué de l'associations de 5 fédérations liés à la pêche plaisance et aux loisirs nautiques.

La CML permet de se mettre d'accord et de parler d'une seule voix auprès des Autorités.

La CML est aidée aussi par le projet de concertation présidé par deux Sénateurs Alain Cadec et Jean Médevielle :

-Arrêter d'embêter à l'excès les plaisanciers. Notre activité doit rester populaire et socialement accessible et non réservée à une certaine classe

Sur le Maquereau, Alain Scriban explique comment les discussions ont été rudes au Ministère pour défendre le quota de 10 maquereaux : quota obtenu grâce, entre autres,

-l'envoi d'une lettre ouverte auprès du Président de la République,

-les 8312 réponses des plaisanciers à la consultation Publique (ordinairement 300 à 400 réponses).

-la mobilisation de plusieurs députés et sénateurs, en particulier M Larcher, Président du Sénat et la détermination du Sénateur Alain Cadec qui a rencontré plusieurs fois la Ministre Mme Chabaud.

Sur RecFishing: Alain Scriban rappelle que cette application est européenne et est utilisée dans 13 pays actuellement et est réservée aux espèces sensibles.

Cette application demande à être améliorée.

Aujourd'hui, seul le téléphone portable est utilisable pour télécharger l'application.

nous attendons la possibilité d'utiliser un ordinateur pour s'enregistrer pêcheur et pouvoir déclarer nos prises une fois rentré à notre domicile.

Il faut faire de cette contrainte, une force qui nous permettra de défendre notre loisir :

-définir le nombre de pratiquants

-savoir quelle est la quantité réelles de nos prélèvements

-.espèces concernées : bars, lieus, dorades roses et maquereaux

-déclaration dans les 24 h

-pour le lieu de pêche seule la zone CIEM est nécessaire (zone 7 pour la Manche)

Si vous avez des difficultés pour télécharger l'appli, n'hésitez pas à faire remonter vos

problèmes auprès du CD22 ;

Pour les – de 16 ans, la déclaration n'est pas obligatoire, mais la pêche est autorisée dans le respect des quotas.

Concernant l'éventuel interdiction du plomb, la CML a demandé un moratoire de 10 ans. Pas de produit de substitution efficace, ceux-ci pouvant s'avérer plus nocifs que le plomb.

La parole est donnée à Marie Raoult de la DDTM.

-Il sera fait appel aux plaisanciers locaux pour accompagner la DDTM et les pros pour l'évaluation des stocks sur différents gisements de coquillages concernant la pêche à pied. Jean Charles Henri (asso de Trébeurden) a déjà participé à l'évaluation du gisement de Goaz Trez.

-Extension de la réserve et les projets d'arrêté de biotope, il ne faut pas hésiter à répondre aux consultations locales, pour que peut-être, nos remarques soient entendues. (celle concernant le Sillon de Talbert est close)

-L'arrêté sur la circulation sur l'estran n'est toujours pas publié. Dans l'attente de celui-ci, il n'y aura pas de verbalisation. Réaction de la salle qui constate que les pros, eux n'ont pas de contrainte ; exemple de Pors Lazo.

Nous nous félicitons des bons rapports qui existent entre la DDTM22 et notre Comité CD22.

Le président reprend la parole :

Comme pour l'affaire de braconnage de Martin plage, notre Comité portera plainte avec constitution de partie civile, dans l'affaire des « ormeaux » à Perros Guirec dans la mesure où celle-ci dépassera le plafond de transaction pénale.

Portuaire

-Prise en compte de nos avis dans les CLUPPIP et les Conseils Portuaire

-Extension des SPL dans le 22 avec présentation des ports entrant dans EskalArmor.



Aujourd'hui ne concerne que les ports départementaux

En 2026 :

Port de BINIC
Port de PAIMPOL
Port de TREGUIER
Port de PONTRIEUX
Port de SAINT QUAY PORTRIEUX -PORT ES LEU

+ le quai de commerce à LEZARDRIEUX

+ la cale de L'ARCOUEST

+ les écluses de PAIMPOL et PONTRIEUX

à partir de 2027

Port de ST QUAY PORTRIEUX - PORT D'ARMOR

Port d'ERQUY

Port de TREDEZ LOCQUEMEAU

Port du GUILDO (Rive Ouest et Rive Est)

PERROS GUIREC : ports du LINKIN et de PLOUMANAC'H **?**

-A venir SPL régionale pour Bretagne Nord ?

-ZMEL : extension des mouillages écolos

-Toujours le problème des mises à l'eau pour les bateaux sur remorque

Pêche embarquée

- Vérifier son matériel de sécurité : trop d'incidents pour mauvais entretien et panne de

carburant

-Nouvelle assiette pour le calcul de la TAEMUP ex DAFN : l'assiette va être augmentée pour 2027 ce qui a comme conséquence d'augmenter le nombre de bateaux taxables.

La CML est actuellement en cours de négociation pour que le nouveau calcul de la TAEMUP soit moins pénalisant pour les nouveaux plaisanciers éligibles à cette taxe.

-Navigation dans le Parc éolien : suite débriefing avec la Préfecture maritime, peu d'incidents en 2025 dans le parc de St Brieuc (vu 1 planche à voile ?)

Communication

Fête de la mer du 5 juin et tout l'été, n'hésitez pas à faire connaître vos manifestations cela augmente votre communication.

fetedelameretdeslittoraux@gmail.com et voir aussi dans le dernier Pêche Plaisance

Administration :

Fichier Excel pour envoi de vos fichiers

Mettre le n° de votre asso en début de commentaire de vos virements à la FNPP

Le président demande quelle association désire organiser l'Assemblée Générale de 2027. Claude se porte volontaire avec son asso APPUOPP de Saint Quay Portrieux.

Fin de l'AG à 12 h

Suivi d'un pot de l'amitié et d'un excellent déjeuner sur le port.

Merci à Jean Charles Henri Président de l'association de Trébeurden et son équipe pour l'organisation de l'AG.